

de laisser languir les accusés, innocens ou coupables, dans la terreur & dans les fers. Jettez les yeux sur ces tristes murailles, où la liberté humaine est renfermée & chargée de chaînes, où quelquefois l'innocence est confondue avec le crime ; & où l'on fait l'essai de tous les supplices, avant le dernier : approchez ; & si le bruit horrible des fers, si des ténèbres effrayantes, des gémissemens sourds & lointains, en vous glaçant le cœur, ne vous font reculer d'effroi, entrez dans ce séjour de la douleur, osez descendre un moment dans ces noirs cachots où la lumière du jour ne pénétra jamais, & sous des traits défigurés, contemplez vos semblables, meurtris de leurs fers, à demi couverts de quelques lambeaux, infectés d'un air qui ne se renouvelle jamais, & semble s'imbiber du venin du crime, rongés vivans des mêmes insectes qui dévorent les cadavres dans les tombeaux, nourris à peine de quelques substances grossières distribuées avec épargne, sans cesse consternés des plaintes de leurs malheureux compagnons, & des menaces d'un impitoyable gardien, moins effrayés du supplice, que tourmentés de son attente Si ces hommes sont coupables, ils sont encore dignes de pitié, & le Magistrat qui diffère leur jugement, est manifestement injuste à leur égard, . . . Mais si ces hommes sont innocens, ô douleur ! ô pitié ! A cette idée, l'humanité pousse du fond du cœur un cri terrible & tendre, Quoi ! cet homme né libre, gémit sous le poids des fers : cet homme à qui la lumière & l'air du ciel étoient destinés, respire à peine dans un affreux cachot ; ce pere de famille est arraché avec violence des

bras